

DEC172686DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires,

VU le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

VU le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques,

VU le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS,

VU le décret du 27 février 2014 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique- Alain FUCHS,

VU l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS,

VU la décision n°DEC150173DRH du 15 janvier 2015 portant nomination des représentants titulaires et suppléants à la commission administrative paritaire des techniciens de la recherche,

## DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Madame Paola PARADISI, ingénieur de recherche de deuxième classe, est nommée membre suppléante à la commission administrative paritaire du corps des techniciens de la recherche à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017, en remplacement de Monsieur Olivier GRENET.

Article 2 : Le Président du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/09/2017

ALAIN FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie  
3, rue Michel-Ange  
75794 PARIS CEDEX 16

T. 01 44 96 40 00  
F. 01 44 96 49 13